

## - CANDIDATURES 2024 - Accompagnement renforcé du Cerema

Promouvoir la multimodalité et l'intermodalité  
en ville moyenne

CANDIDATURES DU 5 DÉCEMBRE 2023 AU 15 MARS 2024

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour accompagner les territoires d'Action Coeur de Ville  
et les aider à mettre en œuvre l'axe « Mobilités » de leurs projets !

Le CEREMA et l'ANCT, dans le cadre de leur convention, souhaitent faire bénéficier les collectivités ACV d'une offre de service spécifique en matière de transition écologique.

Cette offre de service visera à permettre aux collectivités ACV de bénéficier d'un accompagnement sur les mobilités décarbonées, la nature en ville, l'adaptation au changement et la sobriété foncière dès le début de l'année 2024.

Cet accompagnement individuel, collectif ou mixte individuel & collectif selon les thématiques permettra aux collectivités de se doter des clés pour poursuivre la territorialisation de la planification écologique. Cet accompagnement est entièrement pris en charge par le Cerema et l'ANCT, avec pour seul reste à charge pour les collectivités locales les frais inhérents aux déplacements potentiels de leurs agents et/ou élus pour l'accompagnement collectif de la thématique « Mobilités décarbonés ».

**Sur le volet « Mobilités décarbonés », cela se traduit par un accompagnement renforcé de dix à quinze territoires par an, confrontés à des problématiques communes mais aussi diverses.**

**Ce document présente la thématique proposée pour l'année 2024, ainsi que les modalités de candidatures.** Des démarches analogues seront lancées en 2025 et 2026 sur des thématiques à définir, en lien avec la décarbonation des mobilités.

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE</b>	<b>3</b>
a. La multimodalité ? L'intermodalité ? De quoi s'agit-il ?	3
b. "PROMOUVOIR" la multimodalité et l'intermodalité ... : c'est à dire ?	3
<b>2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE</b>	<b>4</b>
a. Candidatures recherchées	4
b. Nature du soutien proposé par le Cerema	4
i. Accompagnement individuel	5
ii. Accompagnement collectif	5
<b>3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES</b>	<b>6</b>
a. Calendrier général	6
b. Modalités de soumission	6
c. Critères de sélection	6
<b>4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES</b>	<b>7</b>
<b>5. ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE</b>	<b>8</b>
<b>6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE</b>	<b>11</b>
<b>7. ANNEXE 3 : CONTACTS LOCAUX DU CEREMA</b>	<b>12</b>

# 1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

## a. La multimodalité ? L'intermodalité ? De quoi s'agit-il ?

TER régionaux, bus urbains, transport à la demande, covoiturage, autopartage, services vélo, etc.

La **multimodalité**, qui se définit comme la présence de plusieurs offres de mobilité sur un même territoire ou entre deux lieux, se développe progressivement au sein des villes moyennes.

Par ailleurs, pour proposer à l'usager un service efficace, ces offres doivent être complémentaires entre elles, et c'est cette bonne articulation qui permet de proposer une alternative pertinente à l'usage de la voiture individuelle. On parle alors d'**intermodalité**, qui se définit comme le fait de passer d'un mode à un autre au cours d'un même déplacement.

**Ces deux enjeux de multimodalité et d'intermodalité** sont aujourd'hui au cœur des politiques de mobilité au sein des villes moyennes pour :

- proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle dans les trajets vers ou depuis les villes moyennes, en combinant desserte régionale et services de mobilité urbains, **notamment dans les quartiers de gare** ;
- proposer des solutions alternatives à la voiture solo, pour la desserte des pôles d'emplois et des zones d'activité périphériques, **notamment en entrées de villes** ;
- mieux faire connaître les offres de mobilité partagée et favoriser leur usage ;
- encourager le stationnement aux portes de la ville, pour favoriser les modes doux et les transports en commun en cœur de ville ;
- proposer des solutions de mobilité aux exclus de la voiture particulière.

## b. "PROMOUVOIR" la multimodalité et l'intermodalité ... : c'est à dire ?

Cet accompagnement renforcé s'intéresse aux projets permettant de **promouvoir une offre de service multimodale déjà existante ou en cours de mise en place**. Il vise en particulier les territoires ayant pour projet d'actionner un ou plusieurs des leviers ci-dessous :

1. Constituer et partager, au sein de la communauté des acteurs des mobilités (publics, privés, employeurs, associatifs), une vision d'ensemble des services de mobilité sur le territoire.
2. Améliorer la coordination des offres de mobilité pour réduire l'effet des ruptures de charge et proposer des services efficaces, susceptibles d'intéresser les usagers.
3. Conduire des actions de sensibilisation et de promotion, pour valoriser une offre intermodale, à destination de tous les usagers ou de cibles plus spécifiques (ex : salariés des principaux pôles d'emplois).
4. Mettre en place des services ayant vocation à développer la multimodalité et/ou à faciliter l'intermodalité :

- Services destinés aux entreprises du territoire : mise en place d'un conseil en mobilité pour les employeurs, sensibilisation/formation des employeurs qui génèrent le plus de déplacements, appui au regroupement des employeurs d'un même pôle dans une démarche commune, de type "plan de mobilité employeur en commun"...
- Services de type "agences" ou "maisons" des mobilités : destinés à renseigner l'ensemble des usagers, conseiller, sensibiliser et faire valoir l'offre multimodale (voire proposer des accompagnements personnalisés à la multimodalité pour certains publics fragiles).
- Applications numériques favorisant l'information multimodale (voire l'accès aux services).
- Services mis en place dans les entrées de villes ou les quartiers de gares, pour promouvoir l'intermodalité, notamment via la mise en œuvre de véritables pôles d'échanges multimodaux (ou aménagements associés de l'espace public).

## 2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

### a. Candidatures recherchées

Les territoires candidats doivent cumuler les **deux conditions** suivantes :

- Le candidat doit avoir pour projet de mobiliser a minima l'un des quatre leviers mentionnés au paragraphe 1.b ci-dessus.
- La candidature doit être portée par une commune du programme ACV en lien étroit avec son autorité organisatrice des mobilités (AOM).

#### Quel est le niveau de maturité du projet attendu ?

- Le présent accompagnement comporte peu d'exigence sur le niveau de maturité du projet. Il peut s'agir d'un projet en cours de réflexion, de mise en œuvre, voir opérationnel mais nécessitant un appui à l'évaluation. Il est néanmoins souhaité que le candidat ait déjà entamé de premières réflexions sur la mise en œuvre du projet.
- La candidature doit être portée à la fois techniquement et politiquement. Bien qu'il ne soit pas demandé d'acte délibératif de la collectivité pour candidater, il est cependant demandé que la candidature soit portée et suivie à la fois par un référent technique et par un élu référent.

### b. Nature du soutien proposé par le Cerema

Le Cerema apportera un appui en ingénierie au bénéfice des villes ACV et de leurs AOM, grâce à son expertise. Cet appui du Cerema prendra la forme d'un accompagnement individuel auprès du porteur de projet, et d'un accompagnement collectif, ouvert à l'ensemble des territoires qui auront été retenus.

L'intervention des experts du Cerema sera entièrement financée par le Cerema et l'ANCT, avec pour seul reste à charge pour les collectivités locales les frais inhérents aux déplacements potentiels des agents et/ou des élus de la collectivité par l'accompagnement collectif de la thématique « Mobilités décarbonés ».

## i. Accompagnement individuel

Le Cerema réalisera un accompagnement individualisé auprès des porteurs de projet de chaque territoire sélectionné, dans l'objectif d'apporter des réponses précises aux difficultés qui se posent au cours de la démarche locale, en rapport avec le contexte spécifique au territoire. Cet appui du Cerema pourra comprendre des séances de travail avec la collectivité partenaire, des ateliers locaux ainsi que des temps d'étude du Cerema, en fonction des enjeux auxquels chaque partenaire est confronté.

L'appui du Cerema pourra intervenir à une ou plusieurs étapes du projet en fonction de l'avancement de chaque collectivité retenue :

- **En phase amont** : lancement des réflexions préalables, appui à l'élaboration du diagnostic, définition des enjeux, amélioration de la pertinence du projet, identification des points de vigilance et facteurs de réussite (permettant ainsi une aide à la décision pour consolider le lancement du projet)
- **En phase pré-opérationnelle** : appui à la définition d'une stratégie de gouvernance, de scénarios de mise en œuvre, d'une feuille de route, de principes d'évaluation ou de concertation, etc.

Le contenu précis de l'intervention sera à définir d'un commun accord avec la collectivité retenue en amont du démarrage des interventions au sein d'une "feuille de route" de l'accompagnement Cerema.

Cet accompagnement sera limité à une quinzaine de jours de travail.

## ii. Accompagnement collectif

Le Cerema proposera également aux territoires retenus un accompagnement collectif qui pourra prendre différentes formes :

- Des webinaires pour apporter à tous des connaissances sur les sujets déterminés (intermodalité, multimodalité, outils numériques de type « MaaS », pôles d'échanges, management de la mobilité, changement de comportements, etc) ainsi que des retours d'expériences d'autres territoires ou d'autres pays. Les thèmes abordés seront ajustés en fonction des projets retenus et des besoins des collectivités retenues.
- Des ateliers d'échanges entre collectivités retenues : Ceux-ci seront invités à présenter la vision de la multimodalité ou de l'intermodalité sur leur territoire (contexte, enjeux, objectifs, vision, projet, retour d'expériences, difficultés, ...). Des échanges, notamment via la plateforme OSMOSE, auront lieu entre les participants pour bénéficier du regard extérieur des autres collectivités retenues (étonnement, questions, conseils, ...) et favoriser la montée en compétence collective. Ces échanges alimenteront les connaissances nationales, au bénéfice de tous les territoires.

## 3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES

### a. Calendrier général

- 5 décembre 2023 : Ouverture des candidatures
- 15 mars 2024 : Date butoir de réception des candidatures
- Mars 2024 : Analyse des candidatures
- Avril 2024 : Sélection des collectivités retenues et démarrage des accompagnements
- Avril 2025 : Clôture des accompagnements individuels et collectifs

### b. Modalités de soumission

Pour soumettre sa candidature, la collectivité devra :

- **Compléter les questions du formulaire en ligne dès que possible**, et au plus tard avant le 15 mars 2023.

→ lien vers le questionnaire en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/6358d36a-f167-4886-ae2a-b7f092151dff>

→ le questionnaire est joint en Annexe pour information.

- **Rédiger une lettre de candidature (voir lettre type en Annexe), signée par le/la Maire et le/la Président.e de l'AOM** et le déposer sur Mes Démarches Simplifiées dans le cadre de la candidature.

**Pour orienter la collectivité sur la pertinence de sa candidature, celle-ci devra, impérativement, prendre contact avec le référent local "mobilité" du Cerema en amont de son dépôt définitif de candidature.**

➔ > cf. liste des contacts locaux en Annexe.

### c. Critères de sélection

Le Cerema et l'ANCT prendront en compte différents critères pour sélectionner les territoires accompagnés en 2024 :

- **Capacité à mettre le projet en œuvre** : les candidats doivent faire la démonstration que le(s) porteur(s) du projet disposent de toutes les compétences pour mener à bien leur projet. En particulier, les candidatures qui seront soutenues conjointement par la commune ACV et par l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire (ou toute personne morale bénéficiant d'une délégation de compétence de la part de l'AOM), **seront considérés comme prioritaires** (le concours de l'AOM étant un facteur

de réussite pour la majorité des projets). Les autres candidatures seront examinées au cas par cas et éventuellement retenues si la mise en œuvre de leur projet ne nécessite pas les compétences de l'AOM.

- **Cohérence du projet** (ou de la vision) avec les politiques publiques ou projets déjà engagés et avec les documents de planification ;
- **Niveau d'ambition du projet**, en favorisant les projets qui actionneraient plusieurs des leviers de promotion de l'intermodalité décrits au paragraphe 1.b ;
- **Niveau de précision des attentes vis-à-vis du Cerema.**

Les collectivités ACV les moins dotées en ingénierie sur le sujet seront, par ailleurs, prioritaires.

## 4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES

Cet accompagnement renforcé implique un partenariat entre la collectivité retenue, le Cerema et l'ANCT. Les collectivités retenues devront ainsi s'engager à :

- Identifier un chef de projet au sein des différents porteurs du projet (commune et AOM), disponible pour le suivi et l'implication sur le projet (qui peut être le ou la directrice de projet ACV) ;
- Participer aux temps d'échanges collectifs ;
- Fournir les documents et informations utiles au Cerema au cours du projet, pour mener à bien les actions prévues d'un commun accord ;

Cette démarche implique également une valorisation des projets et des collectivités retenues. L'objectif de cette démarche est en effet d'apporter une aide et des retours d'expérience à l'ensemble des collectivités concernées par les enjeux de l'intermodalité. Les enseignements des accompagnements collectifs et individuels sont donc susceptibles de faire l'objet de communications (fiches de synthèse, webinaire national, etc), mises à disposition publiquement sur le site du Cerema et de l'ANCT.

## 5. ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Toute soumission doit s'effectuer en ligne via le lien ci-dessous :

>>>> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/6358d36a-f167-4886-ae2a-b7f092151dff> <<<<<

Le questionnaire est simple et peut être complété en moins d'une heure.

Le questionnaire comprend les questions suivantes :

### 1. Qui sont les porteurs du projet ?

- Communes ACV concernées par le projet : .....

- Nom de l'AOM (ou de l'autorité délégataire de sa compétence) concernée par le projet : .....

### 2. Quelle est la nature de votre projet ? (plusieurs réponses possibles)

Constituer et partager, au sein de la communauté des acteurs investis sur les mobilités (publics, privés, associatifs), une vision d'ensemble des services de mobilité sur le territoire.

Améliorer la coordination des offres de mobilité pour réduire les ruptures de charge et proposer des services efficaces, susceptibles d'intéresser les usagers.

Conduire des actions d'information, de sensibilisation, de communication, et de promotion, pour valoriser une offre intermodale simple, claire et attractive. Il peut s'agir d'actions à destination de tous les usagers, ou de cibles plus spécifiques (ex : salariés des principaux pôles d'emplois).

Mettre en place des services ayant vocation à développer la multimodalité et/ou à faciliter l'intermodalité :

Services destinés aux entreprises du territoire : mise en place d'un conseil en mobilité pour les employeurs, sensibilisation/formation des employeurs qui génèrent le plus de déplacements, appui au regroupement des employeurs d'un même pôle dans une démarche commune, de type "plan de mobilité employeur en commun"...

Services de type "agences" ou "maisons" des mobilités : destinés à renseigner l'ensemble des usagers, conseiller, sensibiliser et faire valoir l'offre multimodale (voire proposer des accompagnements plus personnalisés à la multimodalité pour certains publics fragiles).

Applications numériques favorisant l'information multimodale (voire l'accès aux services).

Services mis en place dans les entrées de villes ou les quartiers de gares, pour promouvoir l'intermodalité, notamment via la mise en œuvre de véritables pôles d'échanges multimodaux (ou aménagements associés de l'espace public).

Autre : Précisez la nature de votre projet : .....

3. Résumé du projet (20 lignes maximum)

4. Quel est le degré de maturité du projet ?

stade d'une simple idée, non encore formalisée

premières réflexions engagées au sein de la commune uniquement

premières réflexions engagées entre la commune et l'AOM (ou la structure délégataire de la compétence AOM)

premières réflexions engagées entre la commune, l'AOM et d'autres partenaires.

Précisez quels partenaires : .....

Le projet est lancé :

Précisez les principales échéances déjà passées (ex : date de lancement) : .....

5. D'autres acteurs sont-ils intéressés par ce projet et parties prenantes du dépôt de candidature (communes, département, région, associations, etc) ? Si oui lesquels?

→ s'ils ne sont pas signataires de la lettre de candidature, joindre si possible un écrit de leur part (mail/courrier), mentionnant la qualité de l'auteur de cet écrit (chef de service, DG, élu, autre).

6. Le territoire a-t-il des contraintes/ambitions calendaires vis-à-vis du projet ? Si oui, quel est le calendrier prévisionnel des différentes étapes ou jalons à venir ?

7. Nom/Fonctions/Coordonnées des personnes en charge du projet et de la collaboration avec le Cerema si le projet est retenu ?

Au sein de la commune candidate :

- Responsable du projet : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

- Elu référent : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

Au sein de l'AOM et de l'entité délégataire de sa compétence :

- Responsable du projet : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

- Elu référent : Nom / Prénom / fonction / Mail / Téléphone

8. En quoi le Cerema peut-il vous être utile ? (plusieurs réponses possibles)

- appui aux réflexions préalables,
- appui pour l'élaboration d'un diagnostic / définition d'enjeux
- amélioration de la pertinence du projet,
- identification des points de vigilance et facteurs de réussite
- aide à la décision pour consolider le lancement du projet
- appui pour la définition d'une stratégie de gouvernance,
- élaboration de scénarios / feuille de route pour la mise en œuvre du projet,
- mise en place d'une concertation
- mise en place d'un suivi / évaluation des effets du projet
- Autre

9. Quels pourraient être les apports sur votre programme d'actions ACV d'un accompagnement sur cet axe ?

10. Résumé des attentes du candidat vis-à-vis du Cerema ? (20 lignes maximum).

## 6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE

A ... , le .....

Objet : Candidature à l'appui renforcé du Cerema en lien avec l'ANCT "Promouvoir la multimodalité et l'intermodalité".

Par la présente lettre, je souhaite vous faire part de notre souhait de bénéficier d'un appui renforcé du Cerema pour l'année 2024.

Cette candidature vise à bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif du Cerema en lien avec l'ANCT en matière de mobilités décarbonées.

Ce projet est porté conjointement par XXX, YYY, ZZZ... et nous attestons par le présent courrier que les signataires de la présente lettre disposent de toutes les compétences nécessaires au bon avancement du projet.

Nous nous engageons, par ailleurs, à contribuer activement aux travaux engagés, intégrant des ateliers collectifs et individuels, et la capitalisation et valorisation des retours d'expérience.

Le formulaire ayant été complété en ligne par nos services, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre candidature.

Pour le compte de la commune  
Nom / Prénom / Fonction / Signature  
Signature

Pour le compte de l'AOM  
Nom / Prénom / Fonction /

## 7. ANNEXE 3 : CONTACTS LOCAUX DU CEREMA

Pour juger de la pertinence de sa candidature en amont du dépôt, si elle le souhaite, la collectivité pourra contacter le référent local "mobilité" de la direction territoriale concernée du Cerema :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Géraldine BONNET - [Geraldine.Bonnet@cerema.fr](mailto:Geraldine.Bonnet@cerema.fr)
- Bourgogne-France-Conté : Géraldine BONNET - [Geraldine.Bonnet@cerema.fr](mailto:Geraldine.Bonnet@cerema.fr)
- Bretagne : Damien COURBE - [damien.courbe@cerema.fr](mailto:damien.courbe@cerema.fr)
- Centre Val de Loire : Mathieu MAUPETIT - [mathieu.maupetit@cerema.fr](mailto:mathieu.maupetit@cerema.fr)
- Corse : Sylvain MICHELON - [sylvain.michelon@cerema.fr](mailto:sylvain.michelon@cerema.fr)
- Grand Est : Solenne CORTES - [solenne.cortes@cerema.fr](mailto:solenne.cortes@cerema.fr)
- Hauts de France : Patrick PALMIER - [patrick.palmier@cerema.fr](mailto:patrick.palmier@cerema.fr)
- Île-de-France : Tibye SAUMTALLY - [tibye.saumtally@cerema.fr](mailto:tibye.saumtally@cerema.fr)
- Normandie : Mathieu MAUPETIT - [mathieu.maupetit@cerema.fr](mailto:mathieu.maupetit@cerema.fr)
- Nouvelle Aquitaine : May-Jeanne THAI-VAN - [may-jeanne.thai-van@cerema.fr](mailto:may-jeanne.thai-van@cerema.fr)
- Occitanie : Benjamin SAUBION - [benjamin.saubion@cerema.fr](mailto:benjamin.saubion@cerema.fr)
- Pays de la Loire : Damien COURBE - [damien.courbe@cerema.fr](mailto:damien.courbe@cerema.fr)
- Région SUD : Sylvain MICHELON - [sylvain.michelon@cerema.fr](mailto:sylvain.michelon@cerema.fr)
- Guadeloupe : Bénédicte BAXERRES - [benedicte.baxerres@cerema.fr](mailto:benedicte.baxerres@cerema.fr)
- Martinique : Bénédicte BAXERRES - [benedicte.baxerres@cerema.fr](mailto:benedicte.baxerres@cerema.fr)
- Guyane : Bénédicte BAXERRES - [benedicte.baxerres@cerema.fr](mailto:benedicte.baxerres@cerema.fr)
- Réunion : Jonathan PRIESTER - [jonathan.priester@cerema.fr](mailto:jonathan.priester@cerema.fr)
- Mayotte : Jonathan PRIESTER - [jonathan.priester@cerema.fr](mailto:jonathan.priester@cerema.fr)

